



5 rue Auguste Dedecker
88152 THAON-LES-VOSGES
Tél : 03 29 39 31 67

BORDEREAU DE VERSEMENT de TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Le lycée professionnel Emile Gallé est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des **13%** des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien employeur).

Vous avez choisi de soutenir notre établissement et nous vous en remercions vivement. Avec votre versement, veuillez nous retourner ce formulaire complété par courrier ou par mail à emeline.bannerot@ac-nancy-metz.fr. En retour, vous recevrez le reçu libératoire complété par le lycée pour justifier de votre versement.

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Code NAF :

Contact et fonction :

Mail :

Numéro de SIRET :

Cachet de l'entreprise

VOTRE VERSEMENT

Montant de votre solde de taxe d'apprentissage en notre faveur : €.

VOTRE MODE DE PAIEMENT

- Chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Emile Gallé
- Virement en date du (Mentionner « taxe d'apprentissage 2022 » dans le libellé de votre virement).

IBAN : FR76 1007 1880 0000 0010 2514 096

BIC : TRPUFRP1

Domiciliation : TPEPINAL

Vos contacts : Mme BANNEROT, Gestionnaire,

A , le
Signature

Tel : 03 29 39 31 67

Mail : emeline.bannerot@ac-nancy-metz.fr